



# Evaluation des risques professionnels à bord des navires de pêche

**Document unique de prévention des risques professionnels**



Nom de l'armateur (ou de l'armement) : .....

Nom du navire : .....

N° d'immatriculation : .....

Port d'exploitation : .....

Métier(s) pratiqué(s) : .....

Longueur : .....

Effectif embarqué (y compris le patron) : .....

Document effectué le : ...../...../.....

Document révisé le : ...../...../.....

Phase de travail	Danger identifié	Description de la situation dangereuse
Embarquement/ Débarquement	Accident de la route	Trajets routiers
	Chute à la mer ou sur le quai	Utilisation des échelles à quais
		Utilisation d'une passerelle
		Utilisation d'une échelle
		Embarquer via une annexe
		Embarquer depuis un ponton
Traverser d'autres navires		
Amarrage / désamarrage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chute à la mer ou sur le quai</li> <li>- Fouettement par une amarre</li> <li>- Lombalgie</li> <li>- Coincement</li> <li>- Ecrasement</li> <li>- Chute de plain pied</li> </ul>	Précipitation dans la manœuvre
Mouillage d'ancre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coincement</li> <li>- Ecrasement</li> </ul>	
	Chute à la mer	
Conduite du navire	Fatigue oculaire	
	Collision Echouement	
	Perte de stabilité du navire	
Travaux en cuisine	Incendie	
Manœuvres et opérations de pêche	Se faire entraîner par un organe en mouvement (treuil)	
	Se faire heurter par le matériel de pêche (panneaux, salabarde)	
	Se faire entraîner par l'engin de pêche	
	Rupture de câbles, orins, cordages sous tension	
	Blessure sur hameçons, piqûres diverses	
Traitement des captures	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lombalgie,</li> <li>- Douleurs dans les genoux,</li> <li>- Trouble musculo-squelettique,</li> <li>- Coupures, morsures, piqûres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Posture pénible</li> <li>- Gestes répétitifs</li> <li>- Protection des mains insuffisante</li> </ul>
Circulation à bord	Chute de plein pied	Sols glissants
Travaux sur annexe	Chute à la mer	
Travaux d'entretien, maintenance	Blessures	Utilisation d'outils portatifs
	Projection de particules	Piquage, meulage, lavage haute pression, peinture au p
	Bruit	
	Intoxication par le gaz de soudure	
	Brûlure, coup d'arc électrique	
	Brûlure	Projection de liquide chaud sous pression
	Blessures par un organe en mouvement	
	Chute	Entretien des matériels placés en hauteur
Intoxication, brûlure, irritation	Utilisation de substances chimiques dangereuses	
Hyperbarie	Accident de plongée	
Vie à bord	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hygiène</li> <li>- Exposition prolongée au soleil</li> <li>- Tabagisme</li> <li>- Drogue et alcool</li> </ul>	

**LES PHASES DE TRAVAIL, DANGERS IDENTIFIÉS, DESCRIPTIONS DE SITUATIONS DAN  
DOIVENT ÊTRE COMPLÉTÉS AUTANT QUE DE NÉCESS**





**La prévention des risques professionnels  
consiste à prendre les mesures nécessaires pour préserver  
la santé et la sécurité des travailleurs,  
dans le cadre du droit du travail et du dialogue social.**

Ce document est mis à votre disposition afin que chaque armateur  
procède à l'évaluation des risques propre à son navire et à son métier.

La grille proposée n'est pas exhaustive  
et devra être adaptée à chaque spécificité professionnelle.

Article 7 du décret 2007-1227 du 21 août 2007

“Un exemplaire du document unique de prévention, établi et mis à jour conformément à l'article R. 230-1 du code du travail, est détenu à bord de chaque navire. Ce document peut à tout moment être consulté par le membre de l'équipage chargé de la prévention des risques professionnels, par le ou les délégués de bord prévus par le décret du 17 mars 1978 susvisé et par les personnes mentionnées au quatrième alinéa de l'article R. 230-1 du code du travail. Il est également tenu, sur leur demande, à disposition des inspecteurs de la sécurité des navires et de la prévention des risques professionnels, des inspecteurs et contrôleurs du travail maritime et des médecins du service de santé des gens de mer.”

## **DIRECCTE PACA**

### **Unité territoriale des Bouches-du-Rhône**

55, Boulevard Périer - 13415 Marseille cedex 20

Tél : 04 91 57 96 00 - Fax : 04 91 53 78 95

Mél : [directe-paca-ut13.direction@directe.gouv.fr](mailto:directe-paca-ut13.direction@directe.gouv.fr)

